



Togotelecom

WEEK-END
K'DO

Tapez vite 887*1*7# et profitez des appels illimités le dimanche

Avantage : 0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM
toute la journée du dimanche.

(Coût de souscription : 500F)

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112

RDV la semaine prochaine
pour d'autres surprises !

N°642

du 27
SEPTEMBRE
2013

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

MERKEL ET LE TOGO

Elle est la première à échapper à la malédiction qui frappe les gouvernants au terme de leur mandat. Depuis le début de la crise en Europe, tous les sortants ont été sortis par les électeurs.

Sereine et tranquille la chancelière Merkel vient d'échapper à ce triste sort en remportant son troisième mandat. L'Allemagne, en effet, ne connaît pas la crise. L'extraordinaire résistance de son économie est portée au crédit de l'austère Angela.

L'Allemagne connaît l'une des plus fortes croissances de la zone euro. Durant le second mandat d'Angela Merkel, l'Allemagne a créé 200.000 emplois tandis que 41.700 emplois ont été détruits en France. Le taux de chômage est tombé à 5,3%, alors qu'il atteint 11% en France. Le niveau des dépenses publiques est de 45% du PIB, contre 57% en France. Le budget allemand est quasiment à l'équilibre et la dette est en forte baisse. Alors que, en 2010, la dette était au même niveau que la France, d'ici à 2014, elle sera 15 points de PIB au-dessous.

Le tissu industriel allemand y est pour beaucoup mais aussi les accords de modération salariale initiés par son prédécesseur Schroeder qui ont permis au pays de franchir des seuils décisifs de compétitivité.

Les pessimistes incrimineront l'augmentation des inégalités et la baisse de la natalité.

Les optimistes répliqueront que la voie libérale modérée de Merkel a montré son efficacité là où les politiques socialistes de fiscalisation à outrance détruisent emploi et croissance.

En tout cas, les électeurs allemands ont tranché : même si la chancelière sortante devra rechercher les chemins d'une grande coalition, ce dimanche 22 septembre elle a été plébiscitée.

Le Togo qui partage d'excellentes relations avec l'Allemagne ne peut que se réjouir de ce succès. Comme l'a exprimé le président togolais dans un message à la chancelière : "J'ai confiance dans le fait que l'Allemagne, avec son nouveau gouvernement, poursuivra son engagement en faveur du développement du Togo grâce à une coopération active et profitable aux deux partenaires"

P.3 Secteur des mines et de la géologie au Togo

Une vingtaine de permis en activité et 25 demandes de permis en instance

P.5 Championnat de première division

Le stade de
Tchamba suspendu
jusqu'à la fin



Site d'exploitation du fer à Bendjéli à Bassar

P.7 Emancipation de la gent féminine

Beaucoup de Togolaises
célibataires, seules mais
responsables

P.4 Réforme du secteur financier

Attijariwafa officialise
son contrôle de la BIA-Togo

P.4 Lutte contre l'érosion côtière

La feuille de route largement
entamée par l'Exécutif

Tapez *155#



EXCLUSIVITE MOOV

moov

no limit

Gérez tout à partir
de votre mobile !

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Secteur des mines et de la géologie au Togo

Une vingtaine de permis en activité et 25 demandes de permis en instance

Late Pater

Selon une récente dépêche de l'Agence Ecofin, citant le Premier ministre togolais devant les députés le 18 septembre dernier pour sa déclaration de politique générale, MM Mining ne respecte pas ses engagements et risque de perdre le gisement de fer de Bandjéli ainsi que son permis d'exploitation à grande échelle au Togo. «*La société n'a pas répondu à ses engagements. Et donc, il n'y a pas de raison qu'on continue. Nous avons observé qu'il y a beaucoup de difficultés dans l'application de ce contrat et que la société n'est pas toujours disposée à gérer les choses avec raison avec nous. Donc, il faudra penser à autre chose*», avait répondu Séléagodji Ahoomey-Zunu à une préoccupation d'un député parlant d'un désastre à Bandjéli. La même dépêche ajoute que MM Mining jouit, en plus du permis sur des gisements de fer et métaux connexes, d'une convention portant exploitation, transformation et commercialisation de différents minerais dont le manganèse, le fer et la chromite. Mais, alors, combien sont-elles, les sociétés exploitantes ?

L'UNION a rencontré un commis du ministère de tutelle. Officiellement, il est reconnu un début de transparence dans la gestion du secteur minier au Togo. Même si, dans les coulisses, des indices y apportent un bémol. D'après cette source, on peut aujourd'hui avoir une idée sur les acteurs de ce secteur. Pas moins d'une vingtaine de sociétés sont en activité. Ainsi, au niveau de la recherche, dix entreprises sont signalées : Société Générale de Mines pour le manganèse ; Servax Group pour le sable lagunaire ; Panafrican Gold Corporation Togo pour l'or ; Scantogo-mines pour le calcaire ; Granutogo pour le marbre ; Société Africaine de Dragage pour le sable lacustre ; Regent Resources Capital Corporation (RRCC) pour l'uranium, le nickel et le zinc ; Global Merchants pour l'or et l'ilménite ; Togo-Or pour l'or ; Geo-natural Resources pour le grenat. Sans oublier la couverture aérienne de tout le territoire togolais confiée à la société française Radar Technologie International par le ministère des Mines.

Parallèlement, pour le compte de l'exploitation, il est signalé Pomar pour le marbre, MM Mining pour le fer, Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) pour le phosphate, West African Cement (Wacem) pour le calcaire, Scantogo-mines pour le calcaire, Société Africaine de Dragage pour le sable lagunaire, Société Togolaise pour l'Infrastructure et l'Immobilier (STII) pour le sable lagunaire, Global Merchants pour le grenat. Et la vingtaine de carrières de concassage de granulats pour les BTP qui sont en exploitation sur toute l'étendue du territoire national.



Site d'exploitation du fer à Bendjéli à Bassar

Du côté du Laboratoire des mines, on peut retrouver les traces de deux sociétés de commercialisation de substances minérales précieuses et semi-précieuses qui sont en activité : Wafex et Soltrans, dont les autorisations sont déjà renouvelées.

Pendant ce temps, d'autres attendent une suite favorable à leurs demandes. Ouf, la liste est longue. On peut aisément retenir la demande de permis de recherche sur le fer par la société Godia Afrique, la demande de permis de recherche sur le fer par la société Goldline Mining Corporation, la demande de renouvellement du permis de recherche sur les phosphates de Bassar par la G&B African Resources, la demande de permis de recherche sur l'or dans les plateaux Akposso-Akébou par l'Ets Alzema et Fils, la demande de

permis de recherche sur le fer à Lalamilia par la société Besmining Sarl, la demande de permis de recherche sur les phosphates à Kamassi par la société Phosfields Exploration Togo Ltd Sarl, la demande de levée géophysique dans la zone hématitique par Emmaland & Cardero, la demande de permis de recherche du sable sur le fleuve Zio, la demande de permis de recherche sur l'or par la société Texlyn Company Limited, la demande de permis de recherche sur les phosphates à Bassar par la société MinEx Project Togo, la demande de permis de recherche de sable dans la lagune de Boka par Inter Trans Maritime Sarl, la demande de permis d'exploitation à grande échelle du gisement de manganèse de Nayéga par la société SGM, la double demande

de permis d'exploitation de matériaux de construction (gneiss) par les sociétés Les Aigles et Godia Afrique, la demande de permis d'exploitation de sable du Mono par la société Vicila, la demande de permis d'exploitation de sable du Mono par dragage par la société Plus Affaire Plus, la demande de permis d'exploitation de matériaux de construction (sable) par la Société Sablière du Togo, la demande d'autorisation d'exploitation artisanale d'or par les Ets Alzema et Fils, la demande de permis d'exploitation de sable laguno-lacustre par dragage par la société Midnight Sun, la demande de permis d'exploitation semi-mécanisé d'or par la société Groupe Excel Togo, la demande de permis d'exploitation semi-mécanisé d'or par la société Global Merchants.

Logiquement, dans ce lot, il doit y avoir des dossiers plus avancés que d'autres dans leur étude. Pendant qu'il se confie des dossiers de demande de permis. Aux dernières nouvelles, dans leur domaine de commercialisation de substances précieuses et semi-précieuses, les sociétés Wafex et Soltrans sont talonnées par d'autres demandes, comme celles de J.M Export, Somayaf, PMP-Togo, STD et Atacora Mining.

VERBATIM Par Eric J.

Toujours sur les quatre piliers

Le nouveau gouvernement Ahoomey-Zunu vient d'être installé après la reconduction du Premier ministre et la confiance du parlement de la 5^{ème} législature. Les nouveaux ministres ont pris fonction dans leur département respectif. Ceux qui font leur baptême dans un gouvernement se mettent dans les rangs pour affronter les multiples dossiers à eux soumis par leur prédécesseur. Ceux qui ont juste changé de poste prennent la mesure des nouvelles tâches qui les attendent. En tout, les 26 ministres sont en place pour relever les défis de l'heure et le peuple togolais les attend de pied ferme pour leur bilan.

Lorsque le président de la République, Faure Gnassingbé nommait Arthème Ahoomey-Zunu comme premier ministre le 19 juillet 2012 en remplacement de M. Gilbert Houngbo démissionnaire, il lui a soumis une feuille de route. Essentiellement, M. Ahoomey-Zunu devrait approfondir le dialogue démocratique, faire respecter les règles de bonne gouvernance, promouvoir une société internationale pacifique et la protection des citoyens contre l'insécurité et développer une économie de proximité permettant à chaque citoyen de profiter de l'essor économique. Avec finalité, l'organisation d'élections libres, transparentes, équitables, apaisées et acceptées par tous.

La reconduction du premier ministre signifie de facto que le Chef de l'Etat est satisfait de l'application des quatre piliers de sa feuille de route. C'est certainement pour confirmer cette thèse que, devant les nouveaux élus, le premier ministre lui-même a dressé un bilan chiffré de son action gouvernementale. Dans son discours, il n'est pas sorti de ce canevas en basant son programme de gouvernement sur quatre points qui tiennent compte des préoccupations de l'ensemble des populations togolaises.

Intensifier les actions déjà engagées dans les secteurs sociaux prioritaires (santé, éducation, création d'emplois et accès à l'eau potable et à l'assainissement) ; consolider les bases d'une croissance économique inclusive (développement des infrastructures, relance soutenue du secteur agricole et renforcement de la bonne gouvernance) ; parachever les réformes institutionnelles et constitutionnelles ; et promouvoir une politique étrangère axée sur la préservation de la paix et un développement solidaire, sont désormais les nouveaux piliers du gouvernement Ahoomey-Zunu II.

A ce titre, tous les membres du gouvernement doivent s'approprier les nouvelles directives données par le Chef du gouvernement en se basant sur la feuille de route du Chef de l'Etat.

Données du 4ème recensement national de l'agriculture (2ème partie)

67% des exploitants agricoles recourent aux semences de leur propre production

*** Quel que soit le type d'engrais, la région des Savanes en est la plus grande consommatrice.**

Ils ont l'intérêt de doter le Togo de statistiques agricoles récentes. Les chiffres du 4^{ème} recensement national de l'agriculture, publiés le 19 septembre 2013, indiquent que, en termes de **terres agricoles**, les parcelles mises en valeur en 2012-2013 représentent 2.813.123, dont 2.640.696 pour les vivriers (93,87%) et 164.584 pour les cultures de rente (5,85%). Et un fort morcellement des terres agricoles avec des parcelles de petites tailles : au niveau national, 76% des parcelles consacrées aux cultures vivrières ont moins de 0,50 ha, 15% entre 0,5 et 1 ha et 5% entre 1 et 2 ha. Seulement 1% des parcelles cultivées ont plus de 10 hectares. Une forte proportion des terres agricoles pratique le mode de faire-valoir direct : 78% des terres cultivées sont mises en valeur directement par le responsable de la parcelle, contre 22% qui se font indirectement. Au niveau régional, le faire-valoir direct est plus répandu dans les Plateaux avec 31%, contre 21% dans la Kara, 20% dans les Savanes puis 17% et 11% respectivement dans la Maritime et la Centrale.

L'héritage est le principal

mode d'acquisition des terres agricoles. Au plan national, 54% des terres cultivées sont acquises par héritage, 18% par prêt/usufruit, 13% par don, 8% par location/fermage, 2% par achat et par bail. Selon le genre, dans l'ensemble, la même tendance est observée tant au niveau des hommes que celui des femmes. 55% des terres mises en valeur sont acquises par héritage chez les hommes, contre 54% chez les femmes. Mêmes proportions observées aussi bien chez les hommes que chez les femmes quant aux autres modes.

Dans les **intrants agricoles**, il faut séparer les semences des engrais. Dans le premier cas, la majeure partie des **semences** utilisées en milieu rural est de type traditionnel (85,1%). A peine 14,9% de la quantité totale de semences utilisées sont améliorées/sélectionnées. Les régions des Plateaux et Maritime sont celles qui utilisent la plus forte proportion de semences améliorées, soit respectivement 23,9% et 20,3%. Par contre, les plus faibles proportions de semences améliorées se retrouvent dans la Centrale (5,6%) et la Kara (6,0%) ;

14,6% dans les Savanes. La région des Plateaux consomme la plus grande proportion (31,5%) de semences en général, aussi bien traditionnelles (28%) qu'améliorées (51%). La même quantité des deux types de semence est consommée dans les Savanes.

Très peu de parcelles (11,3%) ont reçu des **semences améliorées**. Au niveau national, 88,7% des parcelles ont reçu des **semences traditionnelles** et 11,3% de parcelles des variétés de semences sélectionnées. Au niveau régional, les parcelles qui ont le plus reçu de semences de type traditionnel sont localisées dans les régions Centrale (91,9%), Kara (94,2%) et Savanes (91,5%). Les régions méridionales, par contre, disposent des plus fortes proportions de parcelles ayant reçu les semences sélectionnées : 18,7% et 13,9% respectivement pour la Maritime et les Plateaux.

Semence de maïs. Au niveau national, 71% des semences sélectionnées de maïs utilisées en 2012 concernent la variété Ikenne 9449 SR. Elle est suivie de loin par les variétés AB 11 (8%) et Obatanpa (7%). Même tendance



Semence de maïs

au niveau régional, avec la primauté de la variété de maïs Ikenne 9449 SR sur toutes les autres variétés.

Semence de riz. La répartition régionale de la consommation de semences de riz indique que la région des Plateaux est celle qui en consomme la plus grande proportion (48%). Elle est suivie des Savanes avec 24% de la quantité totale. La variété IR 841 est celle dont les semences sont les plus utilisées : 36,5% du total ; la variété NERICA près de 16% ; la variété TGR 13,1%. D'autres variétés de riz ont été cultivées et concernent 34,5% de semences sélectionnées.

Semence de sorgho. La plus

grande proportion de semences de sorgho se trouve dans les régions septentrionales : Savanes (38%), Kara (26%) et Centrale (22%). La région des Plateaux n'en consomme que 14%, contre une proportion pratiquement insignifiante pour la Maritime. Par rapport aux variétés de sorgho, il est à noter que c'est la variété locale qui constitue la plus grande partie des semences utilisées, soit plus de 70% du total. Parmi les variétés améliorées, la variété Sorvato1 occupe la 1^{ère} place avec 12,3% de semences consommées. Cette variété dépasse

suite à la page 4

Réforme du secteur financier

Attijariwafa officialise son contrôle de la BIA-Togo

Jean Afolabi

Après la cérémonie de finalisation la veille, le groupe marocain Attijariwafa Bank a officiellement annoncé mercredi à la presse son actionnariat de référence à 55% dans la Banque internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-Togo). C'est l'achèvement d'un long processus dans le cadre du désengagement de l'Etat dans certaines banques de la place. «*Nous avons suivi ce processus depuis de long mois, un processus concurrentiel. Attijariwafa a été retenu comme la meilleure offre technique et financier*», a déclaré Mounir Oudghiri, le directeur général adjoint du groupe. L'Etat togolais (22%), des privés et des institutions se partagent le reste de l'actionnariat. Au départ, à la BIA, 69 pour cent des parts appartenaient à l'Etat, qui souhaitait n'en retenir que 15 pour cent. L'investisseur de référence accède à 55 pour cent des parts. Le secteur privé et les 144 salariés se partageraient les 30 pour cent qui restent, dont 27 pour cent pour le secteur privé.

Les nouveaux propriétaires de la BIA se refusent d'avancer des chiffres. Se limitant à dire qu'ils sont là pour apporter les moyens techniques et financiers à la BIA. Mais il est indiqué que cette cession a rapporté à l'Etat togolais une enveloppe de 8,4 milliards de francs Cfa. En plus du bâtiment du siège de la banque – propriété du Togo –, à 3,5 milliards de francs. En



Abdellah Bennani, nouveau D.G. de la BIA-TOGO

tout cas, visiblement, la BIA «est prise en de bonnes mains, la continuité est assurée», précise Mounir Oudghiri.

Place aux innovations. De choses sérieuses vont certainement commencer. Le laisser-aller de l'administration publique semblait s'emparer de la BIA, avec des employés qui font souvent les frais du népotisme. Et qui vont et viennent comme bon leur semble, à l'heure qui leur plaît. Même s'il n'est pas encore question de changement de personnel. Attijari a une réputation, et une vocation continentale. De nouvelles recettes à inculquer à la BIA un peu à la traîne. L'on évoque déjà le porte-à-porte, comme dans une compétition électorale. L'objectif étant de rafler le plus de clients et, éventuellement, de booster le taux de bancarisation qui trône encore en-dessous de 10% au Togo.

Attijariwafa Bank est la

combinaison de la Banque commerciale du Maroc et Wafa Bank en 2004. Premier groupe bancaire du Maghreb, elle opère dans une vingtaine de pays dans le monde. Dans la sous région, elle est déjà présente au Sénégal, sous le Crédit du Sénégal, et en Côte d'Ivoire sous la Société ivoirienne de banque. On la retrouve au Burkina Faso, au Mali et en Guinée-Bissau. Elle a une fixation sur l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) qu'elle veut boucler début 2014. Elle était déjà au 4^{ème} rang dans l'Union, devancée seulement par Ecobank, BOA et BNP Paribas.

Cette expansion lui vaut 1,4 million de clients en Afrique, 503 agences et un effectif de 4 905 collaborateurs. Un carnet d'adresse dont doit profiter la BIA pour la recherche de débouchés, partenaires, cabinets de conseil, et de financement international.

Besoins de liquidités bancaires

65 milliards Cfa injectés cette semaine dans le circuit togolais

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 24 septembre 2013, à une injection de liquidités d'un montant de 740,429 milliards de francs Cfa - contre 750,000 milliards mis en adjudication, dont 65,400 milliards adjugés par les banques du Togo. Cette opération arrive à échéance le 30 septembre 2013, d'après un communiqué de la Banque centrale. Elle a enregistré la participation de quarante-cinq

établissements de crédit provenant des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 2,5075% et 2,5858%.

En plus du Togo, les établissements de crédit du Bénin et du Burkina Faso s'adjugent respectivement 152,700 milliards et 148,500 milliards. Ils sont suivis de ceux du Sénégal avec 132,599 milliards et de la Côte d'Ivoire avec 109,080 milliards. Sont venus ensuite le Niger avec 70,900

milliards, le Mali (54,250 milliards) et la Guinée-Bissau (7,000 milliards).

Au cours du mois de juillet 2013, la moyenne des soumissions hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 646,3 milliards en juin 2013 à 699,0 milliards, soit une hausse de 52,7 milliards. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti relativement stable, en se fixant à 2,79% en juillet 2013, contre 2,80% en juin 2013, indique la Banque centrale.

D'après son directeur général

La BRVM s'ouvre en 2014 aux PME

Edoh Kossi Aménouvé, directeur général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) d'Abidjan a annoncé que l'institution ouvrirait ses portes en 2014 aux PME «à fort potentiel de croissance». M. Aménouvé, qui s'exprimait au sein du panel sur le «climat des marchés africains de capitaux» de l'Africa Investor CEO Institutionnal Summit, le 24 septembre à New York, a ajouté que la BRVM poursuivra son action dans le but d'attirer plus de

grandes entreprises de divers secteurs au sein de la sous-région Afrique de l'ouest. «*La BRVM travaille à persuader les grandes entreprises opérant au sein de l'UEMOA dans les secteurs bancaires, des assurances, des télécommunications et des mines à se faire coter pour lever des capitaux à long terme pour financer leur croissance*», a déclaré M. Aménouvé, cité par l'agence Ecofin.

Le directeur général de la BRVM

a toutefois reconnu lui aussi que les plus grands défis son institution «demeurent l'amélioration de sa liquidité et de son attractivité». «*Pour relever ces défis, la BRVM encourage les sociétés déjà cotées à fractionner leurs actions afin de les rendre plus accessibles au grand public. Elle les encourage également à augmenter leur flottant pour offrir plus de titres aux investisseurs*», a-t-il expliqué.

Lutte contre l'érosion côtière

La feuille de route largement entamée par l'Exécutif

Réuni en conseil des ministres le 14 novembre 2012, le gouvernement a, entre autres sujets, planché sur la situation critique des villages côtiers de Kossi Agbavi, Baguida, Aného et Gounou-Kopé exposés à la furie de la mer qui ronge la côte togolaise et y déloge les habitants. Une feuille de route a été prise pour faire face à ce fléau qui fait disparaître certains villages. Il était notamment question de poursuivre la mise en place des ouvrages de protection ; de réduire les risques d'aggravation du phénomène par la prise d'un texte d'interdiction formelle de l'extraction du gravier marin en complément de l'arrêté interministériel n°031/MME/MERF/2011 du 05 mai 2011 portant interdiction du prélèvement du sable de mer sur tout le littoral ; et de reconverter les exploitants de graviers en d'autres activités génératrices de revenus ; d'opérationnaliser la police environnementale pour le suivi de l'application de ces textes. Et, bien entendu, de mobiliser des ressources pour la réalisation de cette mission.

Dix mois plus tard, un bilan à mi-parcours est fait de l'état d'application de la feuille de route. Officiellement, il est indiqué au ministère de l'Environnement et des ressources forestières que les travaux d'exécution du projet de protection du littoral par des épis ont largement avancé, au-delà du taux de 90%, entre Aného et Goumou Kopé de manière à les achever. Une requête a été envoyée à l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), très portée sur les questions d'érosion, pour le financement des actions d'urgence de stabilisation de la côte à Kossi Agbavi et à Baguida. Pour ce qui est des activités sur le littoral, un arrêté interministériel N° 002/MME/MERF/2013 en date du 15 janvier 2013 a été pris, complétant ainsi celui du 5 mai 2011 portant interdiction du prélèvement du sable de mer sur tout le littoral du pays.

Reste à convertir les exploitants du sable et de graviers marins en d'autres activités génératrices de revenus. Une requête de

financement a été adressée à la FAO – organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation – pour la réalisation d'une étude socio-économique de la zone côtière ; de même qu'un premier jeu d'un projet de reconversion des exploitants du sable et de graviers marins à soumettre à la Banque africaine de développement (Bad) est disponible.



Destruction de la route côtière à Avépozo

Il intègre la conception et la mise en place d'un système d'information et de suivi du littoral (PNIERN). Dans l'attente d'une police de l'environnement, dont le projet de décret se trouve déjà au niveau du gouvernement, une brigade constituée des agents des directions préfectorales de l'environnement et des ressources forestières du Golfe et des Lacs a été mise sur pieds pour la surveillance du littoral.

Mais, d'après les constats, il reste que très peu de partenaires financiers et en développement sont intéressés par la problématique de l'érosion côtière. Ce qui, en évidence, rend fastidieuse la mobilisation des ressources nécessaires par les autorités. Les travaux de construction d'épis en cours depuis juin 2012 sur le littoral d'Aného, d'un coût total de 1,603 milliards de francs Cfa, sont entièrement financés par l'Uemoa. Suite à une réunion en janvier dernier avec l'Uemoa et la Bad, une requête a été soumise à l'Uemoa pour un

financement complémentaire du projet en cours d'exécution à hauteur de 2,03 milliards de francs. Il est souligné que les coûts élevés des ouvrages ne permettent pas une mobilisation rapide des ressources. La protection d'un kilomètre de côte est évaluée à plus de 1,2 milliards de francs. Alors qu'en interne, l'Etat manque de ressources pour ce

genre de travaux. Pendant qu'on y est, les travaux d'extension du port autonome de Lomé et le prélèvement du sable à l'ouest du port pour les travaux de construction et d'aménagement de routes font craindre une amplification de l'érosion.

D'une manière générale, l'ensemble du littoral togolais est soumis aux effets de l'érosion côtière, principalement du côté-est du port autonome de Lomé. C'est aussi le cas de pays de la région ouest africaine depuis la Mauritanie. Dans l'attente d'un plan global de lutte contre ce fléau naturel, «*chacun essaie des aménagements pour protéger ses côtes*», affirme-t-on au ministère de l'Environnement. Plusieurs épis et des brise-ramas ont été réalisés depuis Aného jusqu'à Kpémé afin de stopper l'avancée de la mer sur le territoire. Ils ont fait leurs effets, notamment à Kpémé où la mer a reculé par endroits sur près de 50 mètres, reconnaissent les riverains.

Données du 4ème recensement national de l'agriculture (2ème partie)

67% des exploitants agricoles recourent aux semences de leur propre production

suite de la page 3

Sorvato28 dont l'utilisation de semences ne représente que 6,6%.

Semence des autres cultures.

Le soja est celle dont les semences ont été utilisées en grande proportion (52%). La culture du haricot vient en 2^{ème} avec 34% de semences, et l'arachide (6%).

La principale source d'approvisionnement en semences demeure les exploitations agricoles : 67% des exploitants agricoles prélèvent les semences sur leur propre production. La 2^{ème} source est le marché local où s'approvisionnent 24% des

exploitants agricoles.

Au plan des engrais, la région des Savanes en est la plus grande consommatrice. Quel que soit le type d'engrais considéré, cette région en a utilisé les plus grandes proportions : chimique 86% ou organique 36%. Les régions des Plateaux et de la Kara viennent en 2^{ème} position en ce qui concerne les engrais chimiques (24%). En dehors des Savanes, très peu d'engrais organique a été utilisé dans les autres régions (2 à 6%). Les régions des Savanes et de la Kara ont le plus utilisé d'engrais chimiques sur leurs parcelles. Les Savanes et la Kara ont engraisé respectivement

34% et 25% de l'ensemble des parcelles du pays avec des engrais chimiques ; la région des Plateaux vient en 3^{ème} position avec 22% ; la Centrale vient en dernière position avec 6%. Plus est, la région des Savanes a utilisé plus d'engrais IFDC et NPKSB sur ses parcelles que les autres régions. Ici, elle se démarque encore dans l'utilisation des types d'engrais chimiques par rapport aux autres régions. Elle est suivie des Plateaux et de la Kara. La région Centrale a faiblement fertilisé ses parcelles avec les différents types d'engrais chimiques ; la plus grande proportion concerne la combinaison Urée et NPK avec 11%.

FOOTBALL/D1

Le stade de Tchamba suspendu jusqu'à la fin du championnat de première division

La Commission de Discipline de la Fédération Togolaise de Football a suspendu, mercredi, le stade de Tchamba "jusqu'à la fin du championnat national de première division en cours" et a infligé de lourdes amendes au club de Koroki, à la suite de graves incidents survenus à la fin du match Koroki vs Gbikinti qui ont fait de nombreux blessés et dégâts matériels.

Réunie en urgence sur sollicitation de la Fédération Togolaise de Football, pour plancher sur ces incidents, la Commission de Discipline a reconnu que les actes de violence survenus lors du match joué le 22 septembre s'inscrivent dans le registre des comportements inconvenants décrits dans l'article 74.3 du Code de discipline de la FTF. "Ces comportements qui dénotent d'une violence aveugle et inouïes ont été perpétrés par des supporters émanant du groupe de l'équipe de Koroki Metete de Tchamba" a écrit la Commission.

Et comme conséquences de la violation des dispositions du code disciplinaire, le club Koroki Metete de Tchamba devra désormais disputer ses matches à domicile sur le stade Docteur Kaolo de Tsévié et paiera les suppléments des frais de déplacement des équipes visiteuses qu'il est amené à rencontrer. Il devra en outre supporter les frais d'hospitalisation et de soins de toutes les victimes et s'acquitter d'une amende de 2 millions de francs CFA dans un délai de 08 jours.

"A défaut de règlement de ladite



amende dans le délai sus impart, Koroki s'expose aux sanctions prévues à l'article 71.c du code disciplinaire de la Fédération Togolaise de Football", conclut la Commission de Discipline dans sa décision.

Dimanche, alors que le match entre Koroki et Gbikinti, comptant pour la 20e journée a pris fin sur un score de 0-0, des supporters du club local s'en sont pris aux joueurs, dirigeants, supporters du club visiteur et aux forces de l'ordre avec parfois des objets contondants. Certains

sont repartis sur des civières parce que copieusement lynchés pendant que véhicules et équipements ont été saccagés.

"Jamais dans ma vie, je n'ai vu autant de brutalité gratuite, d'animalité et de sauvagerie. Je me suis battu vainement contre ce massacre d'innocents citoyens venus de Bassar, au seul motif qu'ils étaient des joueurs, supporters et dirigeants du club ami, Gbikinti", a déclaré Hamza Titikpina, le président du club de Tchamba dans un cour-

rier de démission adressé à ses frères et sœurs de la localité et dont copie a été envoyée à la Fédération, aux clubs de D1 et aux médias.

En difficulté dans le championnat, le club de Tchamba compte 23 points et occupe la 14e place sur 16. La suspension du stade de Tchamba jusqu'à la fin du championnat national de première division ne devrait pas arranger la situation du club qui n'a enregistré qu'une victoire et un match nul hors de ses bases en dix sorties.

FOOTBALL/

Egypte – Ghana, ce sera au Caire

La fédération égyptienne de football a officialisé hier, mercredi 25 septembre 2013, la date et le lieu la rencontre Egypte – Ghana comptant pour les play-offs retour des éliminatoires de la Coupe du monde de la Fifa, Brésil 2014. Ce sera le 19 novembre prochain au stade militaire du Caire rebaptisé stade du 30 juin. Ceci en souvenir des manifestations de rue qui ont eu lieu ce jour-là cette année et au cours desquelles une foule évaluée en millions d'Égyptiens s'est mobilisé pour exiger le départ du pouvoir de Mohamed Morsi.

Depuis deux ans la sélection nationale égyptienne n'avait plus disputé de match au Caire du fait des tensions sociales qui ont cours dans ce pays.

La décision de disputer la rencontre Egypte – Ghana au Caire est intervenue d'ailleurs plusieurs jours après le délai fixé par la Fifa parce que la fédération et les autorités du pays se concentraient sur la question.

Le public, qui jusqu'ici était tenu à l'écart des matchs de football dans le pays, sera également de la partie afin de pousser les Pharaons vers une 3e participation en Coupe du monde après 1934 et 1990. Les 30.000 places du stade du 30 juin vont certainement s'arracher.

De quoi réjouir le sélectionneur égyptien Bob Bradley qui, à l'issue du tirage au sort des play-offs le 16 septembre dernier au siège de la Confédération africaine de football au Caire, avait émis le vœu de voir son équipe jouer au Caire.

Le match aller entre le Ghana et l'Egypte se disputera le 15 octobre à Kumasi au Ghana.

FOOTBALL/

FIFA : vers une dissolution de la Fédération tunisienne ?

La FIFA a indiqué avoir reçu un courrier du ministère des Sports tunisien, demandant une dissolution de sa fédération de football afin de procéder à de nouvelles élections. Une lettre qui interpelle du côté de la Fédération, et qui met en danger la participation de la Tunisie au Mondial 2014.

La Fédération tunisienne va-t-elle être dissoute à l'issue des barrages au Mondial 2014 ? La rumeur prend de plus en plus d'ampleur au pays des Aigles de Carthage après que le président du Comité national olympique tunisien (CNOT), Mehrez Boussayene a indiqué à la radio Shems FM que le ministère de la jeunesse et des sports a adressé un courrier à la FIFA pour prononcer une dissolution du bureau fédéral de l'instance et son remplacement par un bureau provisoire, avant l'organisation de nouvelles élections.

Une lettre dont l'instance dirigeante du football mondial a fait parvenir une copie à la Fédération tunisienne, tout exprimant ses craintes sur cette ingérence du ministère, mais aussi son désarroi face à une telle demande. Car en cas de dissolution, les conséquences seront nombreuses et loin d'être bénéfiques pour le football tunisien.

Elle conduirait notamment à l'interdiction pour la sélection nationale et tous les clubs tunisiens de prendre part aux compétitions continentales et mondiales, le temps que de nouvelles élections soient tenues. Donc pas de Ligue des champions ou de Coupe de la CAF pour les clubs, et les Aigles de Carthage pourraient aussi être privés de participer aux barrages de la Coupe du monde 2014, voire au Mondial lui-même, s'ils viennent à bout du Cameroun. Des répercussions lourdes qui pourraient handicaper un peu plus une équipe nationale en perte de vitesse.

La CAN 2015 sans Casablanca

Pays hôte de la 30e édition de la Coupe d'Afrique des nations, le Maroc a remis à la CAF son dossier sur le choix des villes retenues pour accueillir la compétition. Quatre sites ont été choisis par la Commission d'organisation : Agadir, Marrakech, Rabat et Tanger. Longtemps en ballottage, Casablanca est finalement réserviste.

Casablanca est hors-jeu. Alors que la prochaine édition de la Coupe d'Afrique des nations va se dérouler au Maroc, du 17 janvier au 7 février 2015, c'est loin du poumon économique du royaume que va se dérouler la compétition. La CAF a en effet officialisé les quatre villes hôtes de la phase finale du tournoi et la capitale économique a été placée en réserve.

La Commission d'organisation de la CAN 2015 a retenu les sites du complexe Moulay Abdallah de Rabat, et les villes d'Agadir, Marrakech et Tanger. Initialement pré-sélectionnée, la ville de Casablanca a finalement été placée sur la liste d'attente. Une décision qui serait justifiée par la non conformité du complexe sportif Mohammed V avec les exigences de la CAF.

De faux arguments pour

justifier ce choix ?

Inaugurée le 6 mars 1955, l'enceinte sportive n'a il est vrai plus connu de travaux de rénovation depuis l'année 2000, là où des stades de nouvelle génération ont été sortis de terre ces dernières années. Dernier exemple en date, celui d'Agadir qui sera inauguré le 11 octobre avec le match amical qui va opposer les Lions de l'Atlas à l'Afrique du Sud.

Une mise à l'écart du projet qui a de quoi surprendre du côté des amoureux du ballon rond au Maroc, d'autant plus que l'enceinte accueille chaque année le derby entre le Raja et le WAC, mais aussi d'autres événements.

Et même si la ville a été privilégiée à Fès pour être réserviste, elle ne devrait pas avoir de rôle à jouer pendant toute la durée de la com-



pétition. Les véritables raisons de ce choix devront elles tôt ou tard être expliquées, car l'argument de la non-homologation du Stade Mohammed V est peu crédible étant donné que le Sénégal va y accueillir

la Côte d'Ivoire en barrages de la Coupe du monde 2014...chaussures) qui ont été remis aux arbitres retenus récemment à la suite des tests physiques et médicaux.

Vers une révolution des transferts ?

Les clubs français envisageraient de partager l'achat de joueurs avec des entreprises pour faciliter les transferts. Une copropriété interdite actuellement en France mais autorisée dans certains pays, comme en Espagne avec Radamel Falcao avant son arrivée à Monaco, et pas vraiment vue d'un bon œil par les instances dirigeantes.

Mis à part le PSG, Monaco et à un degré moindre l'OM, les clubs français n'ont pas été très actifs sur le marché des transferts cet été. Contraints de se serrer la ceinture,

que ce soit en raison de difficultés économiques ou du fair-play financier à venir, ils auraient une solution pour contourner ce problème. RMC explique que plusieurs présidents de clubs professionnels seraient favorable à l'instauration d'un système de copropriété, qui permettrait aux clubs d'acheter un joueur grâce au soutien financier d'une entreprise.

"Évidemment que toute forme de financement des investissements, qu'ils soient corporels comme les stades ou incorporels comme les

joueurs, est importante. Et les tierces parties apportent une solution", a justifié Jean-Michel Aulas, l'un des défenseurs de cette pratique. Ce sujet sera au cœur de réunions organisées ce jeudi à l'Union des clubs professionnels et vendredi entre la Fédération française de football et l'UASF, le principal syndicat d'agents de joueurs.

Il n'empêche que ce système est illégal en France à l'heure actuelle, ce qui a contraint Monaco à racheter la totalité des droits de Radamel Falcao et Geoffroy Kondogbia, dé-

tenus par des tierces personnes avant leur transfert cet été. "S'il y a confusion dans la propriété des tierces parties, avec les gens qui managent la gestion des joueurs, il peut y avoir à redire. En un mot, je suis pour le financement par des tierces parties sous réserve qu'on connaisse exactement le propriétaire des fonds qui finance l'acquisition des joueurs", a expliqué Jean-Michel Aulas, conscient des difficultés à faire accepter une telle pratique, permise dans certains pays mais que veut interdire la FIFA.

banque atlantique
FAITE POUR VOUS

Gérez tout à partir de votre mobile !
no limit

Adoptez Flooz, le moyen de paiement simple et pratique pour effectuer vos transactions quotidiennes sans perdre de temps.
Transfert d'argent, paiement en magasin, paiements de salaires ou de factures, ... Avec Flooz, plus besoin de manipuler du cash. Tout se fait à partir de votre mobile. Mieux qu'un guichet automatique, le service est disponible partout au Togo. Pour souscrire au service, tapez *155# et laissez-vous guider.

Transfert d'argent / Achats / Paiements

groupe etisalat

www.moov.tg Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

REPERES

12^e édition de la Journée internationale de la paix

La jeunesse togolaise s'engage pour la paix dans le monde et particulièrement au Togo.

S'associant à l'ONU dans le cadre de la commémoration de la 12^e édition de la Journée internationale de la paix au Togo, axée sur le thème : "L'éducation à la paix", environ 200 jeunes se sont livrés ce samedi 21 septembre à une marche athlétique, dans les rues de la capitale togolaise. L'initiative vient du Conseil National de la Jeunesse (CNJ-Togo), qui entend contribuer à asseoir la paix partout dans le monde en faisant ainsi de ces jeunes participants, de futurs ambassadeurs de la paix. Les 20 meilleurs de chaque catégorie (hommes et dames) ont été primés à l'issue de cette compétition. Les prix sont composés de trophées, d'enveloppe financière et gadgets à l'effigie de la société de téléphonie mobile Togocellulaire, partenaire de l'événement. Dans la soirée de la même journée, un concert gratuit a réuni un public monstre sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé avec des artistes comme King Mensah, Papou, Mira, Tach Noir, Black T et autres. Tous ont chanté et dansé la paix. Célébrée chaque année le 21 septembre, cette journée est dédiée à la paix particulièrement à l'absence de guerre, qui doit se manifester par un cessez-le-feu dans les zones de combat. Elle est observée dans nombreux pays dont le Togo depuis son instauration en 1981.

DABO Lamine arrêté pour trafic de drogue

Le Guinéen Dabo Lamine appartenant à un réseau de trafiquants de drogues qui opèrent en Afrique notamment en Guinée Conakry, au Cap Vert et au Togo puis au Brésil en Amérique du Sud a été arrêté le 15 septembre 2013 et présenté ce jeudi à la presse par la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafics (CAAT), une des antennes de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogues et du Blanchiment.

En effet, dans le cadre de leurs missions quotidiennes, notamment la fouille des passagers, des bagages et le ciblage des individus suspects, les agents de la CAAT ont réussi à intercepter ce présumé coupable âgé de 33 ans, arrestation intervenue à l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé. Ainsi, dans la nuit du 14 Septembre 2013 le nommé Dabo Lamine a quitté Sao Paulo (Brésil) à destination de Lomé à bord du vol Ethiopian Airlines ET 507 avec deux virgule huit (2,8) kilogrammes de cocaïne liquide dissoute dans du coton qu'il a séché et emballé dans des plastiques blancs puis dissimulé dans un sac de jute contenant des effets vestimentaires. Selon les autorités de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogues et du Blanchiment en charge du dossier "cette drogue lui a été remise par un individu dont il dit ignorer l'identité. Une fois à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé, une dame dont l'identité n'est pas encore connue, laquelle possédait déjà l'adresse de DABO Lamine, devait l'intercepter afin de récupérer ladite drogue". En attendant d'arriver à la conclusion des enquêtes, l'auteur répondra de ses actes devant les juridictions togolaises.

Pour traiter les dossiers commerciaux avec célérité

Jumelées autrefois aux chambres civiles, les trois chambres commerciales créées par ordonnance en mars 2013 sont opérationnelles depuis le mois de mai 2013 au tribunal de Lomé.

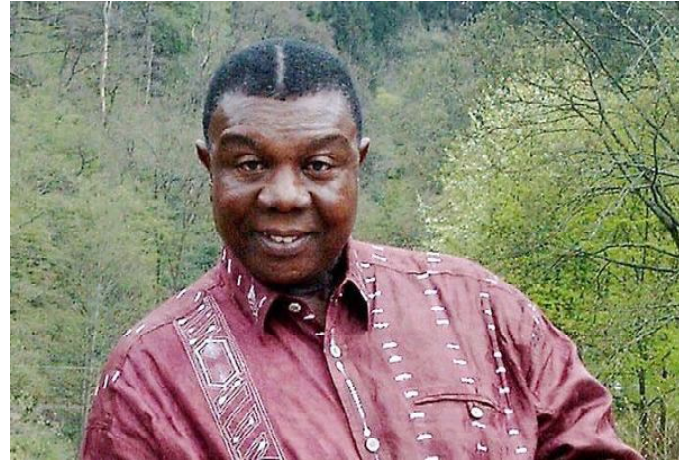
Pour leur officialisation, elles ont fait leur rentrée solennelle le mardi 10 septembre 2013 au palais de Justice, marquant ainsi le début d'activités des trois chambres au sein du tribunal de Lomé. Ces trois chambres tiennent chacune deux audiences par semaine et sont animées également chacune par deux ou trois magistrats. KOEZI Ankou, président de la 2^eme chambre commerciale : "cette rentrée est une nouvelle organisation qui va permettre plus d'efficacité dans le traitement des données du monde des affaires, facilitant de traiter les dossiers commerciaux avec célérité". Le groupe de la Banque Mondiale (BM) accompagne le Togo dans l'amélioration du climat des affaires. La Banque Mondiale compte apporter son assistance à ces chambres commerciales a dit le chargé des opérations à la BM, Hamidou SORGO.

Le programme des formations doctorales dans l'Uemoa

Le lundi 16 Septembre 2013, un atelier de validation de la formation doctorale en arts, culture et développement s'est tenu à Lomé.

La rencontre a été initiée par l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC ex CRAC). Pour le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Octave Nicoué BROOHM, "les bases de ces formations doctorales, Arts, Culture et Développement permettront de disposer des outils stratégiques nécessaires à la conduite efficiente de ce programme". D'après LUWISHI MBUYAMBA, Directeur exécutif de l'observatoire des politiques culturelles en Afrique, "cet atelier vise à renforcer la qualité de la formation du 3^eme cycle dans l'espace Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il s'agit aussi d'encourager une meilleure adéquation de la formation à l'emploi et à la mise en réseau des institutions d'Enseignement Supérieur".

Musique

Adewusi et les Tambours de Lomé
ce 27 septembre au Goethe Institut

Basile Adewusi est le Président du Syndicat des artistes, instrumentistes arrangeurs et compositeurs du Togo (SARIAC) et est donc très connu du monde de la musique togolaise en tant que l'un de ses experts. L'homme est réputé pour être un musicien, critique de musique, expert, consultant, connu des acteurs culturels togolais et internationaux pour avoir présidé l'UNAM.

Pour marquer d'ailleurs son passage, fait rare dans le milieu culturel togolais, il a sorti un livre sur la musique togolaise en septembre 2010, aux éditions Moffi. Dans La Chanson Togolaise, de la Tradition à la Modernité, M. Adewusi revisite, avec une précision et une recherche rares, la chanson prise dans le temps et l'espace du territoire togolais.

C'est donc sans étonnement que

le public a accueilli «Adewusi et Les Tambours de Lomé», un album de musique traditionnelle, où le musicien revisite une fois encore les musiques traditionnelles. Sous les titres «Koshian», «Agbevivi», «Manavi», «Agbeli», «Dekawowo», «Doukpo», M. Adewusi part sur les traces des rythmes des aires

traditionnelles Ewé-Guin-Mina, sur les roulements des tambours «Atopani» et autres.

C'est donc cet album qu'il présente ce 27 septembre au Goethe Institut de Lomé à 18H 30. Le spectacle porte spécialement sur le rythme Agbadja qui s'étend du Bénin à la Côte d'Ivoire, un rythme

qui a d'ailleurs fait le bonheur de la musique de l'Ivoirien Meiway, avant d'en faire celui de King Mensah.

Basile Adewusi et son groupe sont présents sur la scène depuis une dizaine d'année et ont fait des prestations sur différentes scènes de la Sous-région.

Ce sera donc un régal pour le public du Goethe Institut de découvrir et redécouvrir ce musicien qui est aussi habile à la guitare et à l'accordéon.

Avant l'arrivée des Tambours de Lomé, le Goethe connaîtra également Comico d'Ammy Coco (artiste de la chanson togolaise de renommée internationale) en 2004. Ce groupe a pour vision de développer les danses, chants et rythmes du Togo en fusion avec la musique moderne. Le groupe évolue dans le tradi-moderne.

Littérature

Kertész décortiqué

Les 4 et 5 octobre. Déporté à Auschwitz, répudié par les communistes hongrois, couronné du prix Nobel à Stockholm en 2002, Imre Kertész est l'auteur d'une œuvre où la recherche formelle, la réflexion éthique et l'humour procèdent d'un même mouvement salvateur.

Cette œuvre complexe, qui mêle journaux, essais et romans, fait l'objet d'un colloque international au Collège de France et à l'ENS, les 4 et 5 octobre prochains. La première matinée sera consacrée à son contexte politique et littéraire (avec notamment une conférence en anglais de Sára Molnár, "How to

tell about identity, freedom or happiness in Auschwitz? Kertész's "false notes" "). L'après-midi explorera les liens entre création littéraire et connaissance philosophique (avec entre autres une conférence en hongrois de Péter Szirák sur la notion de destin, centrale chez Kertész). Le

lendemain, les intervenants s'intéresseront en matinée aux questions liant éthique et forme, et analyseront, l'après-midi, l'écriture de la vie. Parmi les participants : Florence Noiville, Guillaume Métayer, Michel Deguy, Frédéric Worms.

Nécrologie

Mort de Marcel Reich-Ranicki, le "pape des lettres" allemand

Le plus influent des critiques littéraires allemands, Marcel Reich-Ranicki, s'est éteint mercredi 18 septembre à l'âge de 93 ans. Baptisé "le pape des lettres", Marcel Reich-Ranicki faisait trembler les écrivains et les éditeurs allemands. Agé de 93 ans, il s'est éteint à Francfort-sur-le-Main mercredi 18 septembre.



Marcel Reich-Ranicki est né en Pologne en juin 1920. Sa famille déménage à Berlin en 1929, et c'est en Allemagne qu'il passe son adolescence. Il se révèle alors extrêmement curieux et développe une passion pour la littérature. En 1937, il obtient le baccalauréat. Mais sa vie est intimement liée aux drames de l'époque. Juif, il se voit interdit d'étudier à l'université Friedrich Wilhelm, et les nazis l'expulsent outre-Oder en 1938. De retour en Pologne, Marcel Reich-Ranicki est envoyé dans le Ghetto de Varsovie. Il parvient à s'en échapper avec sa

femme en 1943. Dans l'immédiat après-guerre, il travaille à Londres en tant que diplomate (et espion, ce qu'il révèle plus tard) pour la Pologne communiste.

La carrière de Reich-Ranicki débute véritablement lors de son retour en Allemagne, en 1958. Entre 1960 et 1973, il est critique

conférencier dans plusieurs universités en Suède, aux Etats-Unis et en Allemagne.

La personnalité de Marcel Reich-Ranicki a longtemps marqué le monde littéraire d'outre-Rhin. Impulsif et exigeant, le critique n'hésitait pas à conspuer les ouvrages qui lui déplaisaient. En 1995, il défraie la chronique en acceptant que le "Spiegel" publie un photo-montage le montrant en train de déchirer un exemplaire de Toute une histoire de Günter Grass, un livre qui cherchait à souligner les aspects négatifs de

la réunification. Le caractère de Reich-Ranicki lui a valu quelques ennemis. En 2002, une violente polémique agite le milieu culturel allemand quand l'écrivain Martin Walser publie "Tod eines Kritikers" (Mort d'un critique), livre où il attaque Reich-Ranicki de façon presque ouverte tout en y mêlant des propos antisémites.

Marcel Reich-Ranicki a écrit plusieurs ouvrages, dont une autobiographie parue en Allemagne en 1999, et en 2001 en France sous le titre Ma vie (éditions Grasset).

Nécrologie

Décès d'un poète :
Antonio Ramos Rosa

Né à Faro en 1924, le poète portugais s'est éteint ce lundi 23 septembre, à Lisbonne, emporté par une pneumonie à l'âge de 88 ans.

Il a obtenu le prix Pessoa en 1988 pour Le dieu nu(l) et Le Livre de l'ignorance, et a écrit une grande œuvre poétique, partiellement traduite en français, pour laquelle il reçoit le grand prix international de la poésie en 1990. Politiquement engagé, il a milité au sein du Mouvement de Jeunesse Démocrate, fut arrêté et emprisonné par la police salazariste. En 1951 il

fonde une revue, Arvore, dans laquelle ont été publiées de grandes voix de la poésie européenne dont René Char, Paul Eluard, ou encore Henri Michaux, avant que sa diffusion soit interdite par la censure. Parmi ses dernières œuvres traduites en français: Le cycle du cheval, suivi de Accords, traduit du portugais par Michel Chandeigne, préface de Robert Bréchon, chez Gallimard en 1998 et L'apprenti secret, traduit du portugais par Magali Montagné de Carvalho, Mazamet, chez Babel en 2005.

Emancipation de la gent féminine

Beaucoup de Togolaises célibataires, seules mais responsables

Elles sont douanières, hôtesse d'accueil, médecins, enseignantes ou commerçantes. Elles viennent de tout le Togo. Elles habitent dans des maisons miteuses ou des appartements de quartiers résidentiels. Leur point commun : ces femmes vivent seules, à rebours des mentalités ambiantes.

Etonam Sossou

Sandrine, 27 ans, vit seule depuis trois ans. Grâce à sa détermination, elle l'a fait admettre à ses parents et à son entourage. Hôtesse d'accueil dans un hôtel, son ton est ferme : «*De par ma nature, je suis autonome. Après le déménagement de ma famille, je ne voulais pas abandonner mon travail à Lomé. J'ai essayé d'habiter chez des proches, mais il y a eu incompatibilité profonde. Alors, j'ai décidé de me prendre en charge.* »

Mère d'un enfant, Nafissa est divorcée. Ses parents ont refusé qu'elle reste à la maison. «*Une femme divorcée est une bombe dont il faut se débarrasser au plus vite. La femme n'a pas le droit à l'erreur. Elle n'a pas droit à une*

deuxième chance. Mon père ne voulait pas de moi à la maison parce qu'il me considère comme une potentielle source de déshonneur », confie-t-elle. Nafissa a alors trouvé un emploi de serveuse dans un restaurant, qui lui assure des revenus réguliers et son indépendance. Elle partage depuis maintenant plus de deux ans une chambre avec Nadine, couturière.

Sandrine, Nafissa et Nadine... ont en commun d'habiter seules, hors du cadre familial ou matrimonial. Ces femmes restent minoritaires au Togo, même si elles sont de plus en plus nombreuses, malgré les réticences de la société. Faute de statistiques, leur nombre est toutefois impossible à chiffrer. Chacune d'elles a sa propre histoire, souvent très ordinaire.

Les temps changent, les mœurs aussi

«*J'ai horreur qu'on m'impose un style de vie. Mon émancipation, je l'ai arrachée. Louer un appartement, pour celles dont le budget le permet, ne signifie pas que nous sommes de mœurs légères. Je suis assez mature pour distinguer le bien du mal. Je n'ai pas besoin d'une tutelle*», souligne Sandrine.

«*Nous sommes originaires de Dapaong, explique Nadine. Nous n'avons pas coupé définitivement le cordon ombilical avec nos familles, mais nos visites se font de plus en plus rares. Les mentalités sont rigides. Elles ne peuvent pas ou ne veulent pas admettre qu'une femme peut vivre seule et se prendre en charge. À leurs yeux, une femme doit toujours dépendre*



d'un homme. Mais les temps changent et les mœurs aussi. J'aime cette vie.»

Le prix à payer pour cette vie indépendante pèse lourd sur ces femmes, mais ne les décourage pas. Elles payent un loyer de 30.000Fcf par mois pour deux chambres. «*Je perçois un salaire de 80 000Fcf par mois. Toutes mes économies vont au loyer, car le propriétaire demande une avance de six mois minimum*», explique Wonder, 30 ans, fonctionnaire venue de la région des plateaux. Nadine et Nafissa se débrouillent, elles aussi, tant bien que mal pour joindre les deux bouts. Même si le propriétaire ne les bouscule pas pour le règlement du loyer (20000Fcf), elles préfèrent ne pas s'endetter.

Lignes rouges

L'indépendance des femmes s'explique par les mutations socio-économiques actuelles, mais continue néanmoins à heurter les mentalités. D'un côté, l'éducation et l'accès à l'emploi ont donné à la femme un nouveau statut social. Les togolaises ont de moins en moins à servir leurs frères ou à attendre le retour d'un mari le soir. Elles contribuent au budget familial. Mais de l'autre côté, malgré ces avancées, la société a tracé des lignes rouges qu'elles ne doivent pas franchir. Nombreux sont ceux qui estiment que vivre seule pour une fille est une «*désobéissance*» voire un «*une honte* ». «*La société togolaise n'a pas évolué assez pour accepter que des filles ou des femmes vivent seules. Je*

suis convaincue que je ne fais rien de mal, mais à chaque fois que je sors, j'ai cette peur d'être agressée», confie Vasthy. Un jour, raconte-t-elle, un voisin m'a traitée de tous les noms parce que j'avais osé garer ma voiture à une place qu'il estimait lui revenir. C'était un message codé. Une façon de dire : «*Si vous avez choisi de vivre seule, alors assumez-en les conséquences*».

La tradition nous blâme et nous juge, ajoutent Nadine et Nafissa. «*Vivre loin de sa famille ne veut pas dire automatiquement que nous sommes à la portée du premier venu. C'est un choix, et les autres doivent le respecter* ». Mais il n'est pas facile de bouleverser un ordre établi.

Dans l'espace CEDEAO

L'agriculture ouest-africaine manque de fertilisants

Pendant que, les paysans hollandais utilisent 238 kg en moyenne d'engrais pour fertiliser un hectare, et que les paysans indiens mettent 167 kg/ha, leurs homologues brésiliens sont à 125 kg/ha, l'Afrique de l'ouest s'affiche avec une moyenne de 10 kg/ha. Entre 400 et 600.000 tonnes d'engrais sont consommés annuellement dans les pays de l'Afrique de l'ouest.

Etonam Sossou

Selon les spécialistes, l'agriculture africaine de façon générale et celle des Etats de l'Afrique de l'ouest en particulier, souffre d'une faible utilisation de l'engrais par les producteurs dans les champs. Cette lacune tient à plusieurs facteurs au nombre desquels, les experts ont cité l'accès limité au crédit et au financement des producteurs, les opérations portuaires inefficaces et au coût très élevé, les poids sous-optimalisés des sacs, la faiblesse des réseaux de distribution et de revendeurs des produits agricoles. Pire, les producteurs des Etats d'Afrique de l'ouest utilisent en moyenne une dizaine de kilo d'engrais, voire moins par hectare, contre une moyenne mondiale de 107 kg/hectare.

Pour corriger cette anomalie, les chefs d'Etat de la CEDEAO ont

convenu lors d'un sommet en 2006 à Abuja, de relever le niveau d'utilisation des engrais à 50 kg/hectare d'ici l'horizon 2015. A l'approche de cette échéance, force est de constater qu'aucun des Etats concernés n'est prêt d'atteindre cet objectif. Sur les 15 Etats membres de la CEDEAO, seuls 4 ont tant soit peu amélioré l'utilisation des engrais. On retrouve en tête de peloton la Côte d'Ivoire avec une moyenne de 16 kg/hectare, le Nigeria (13 kg/ha), le Ghana (12 kg/ha) et le Mali (11,3 kg/ha). Le Burkina Faso avec une moyenne de 8,3 kg/ha, la Guinée Conakry (6,7 kg/ha), le Niger (5 kg/ha) ou le Liberia (1,5 kg/ha).

Le Dr Kofi Debrah, chef du Programme de subvention des engrais en Afrique de l'ouest de l'USAID, a posé la problématique de la subvention des engrais par les Etats au 1er Forum des parties prenantes de la filière engrais en

Afrique de l'ouest à Accra les 18 et 19 septembre 2013. Cette subvention a permis d'améliorer l'accessibilité de cet important facteur de production aux producteurs. Kofi Debrah a relevé les conséquences fâcheuses de sa suppression par des Etats comme le Cameroun ou la Tanzanie, qui a conduit à une diminution de 30% des engrais utilisés par les paysans. Il a, par conséquent, félicité les pays qui maintiennent les subventions des engrais comme le Mali et encouragé les Etats membres de la CEDEAO à faire de même.

Des engrais pour un plus grand nombre mais aussi de bons engrais, a précisé la rencontre d'Accra qui a pointé la qualité souvent douteuse des engrais mis à la disposition des paysans. Une enquête menée en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria, au Togo et au Sénégal a révélé des niveaux de teneurs en nutriments bien faibles. Des manuels d'inspection et d'analyses harmonisés ont, par conséquent, été élaborés par la CEDEAO afin de veiller sur la qualité et la composition physico-chimique des engrais.

Au chapitre du financement des activités d'importation et de distribution des engrais, les opérateurs économiques ont déploré la faible collaboration des banques et, notamment, les taux d'intérêt très élevés. A ce sujet, la Banque agricole américaine applique, depuis plus de 200 ans, un taux d'intérêt sur les activités agricoles qui ne dépasse pas un maximum de 4,75%. Son homologue européenne applique, elle, un taux maximum de 5%. En Afrique, les taux appliqués aux activités agricoles dépassent les 15%.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1183 DE LOTO BENZ DU 18 SEPTEMBRE 2013

Le tirage de LOTO BENZ de ce mercredi 25 Septembre 2013, porte le N°1184.

Mercredi dernier, c'est essentiellement à LOME que des parieurs ont remporté des gros lots. A l'intérieur du pays, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 500.000F CFA qui ont fait le bonheur de nos parieurs.

Dans la capitale, nous avons enregistré deux lots de 750.000F CFA et gros lot de 1.500.000F CFA sur les points vente 5001, 6737 et 6904.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1184 de LOTO BENZ du mercredi 25 SEPTEMBRE 2013

Numéro de base

02

69

79

54

57



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.